



**SNUDI FORCE OUVRIERE 95**  
**Syndicat National des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles**  
Union Départementale Force Ouvrière  
38 Rue d'Eragny  
95310 Saint-Ouen l'Aumône  
Tél : 01 30 32 83 85 / 06 81 12 76 30 ou [snudi.95@free.fr](mailto:snudi.95@free.fr)  
Fax : 01 34 22 03 18  
Site : <http://snudifo95.over-bloa.com>

Vincent Sermet  
Secrétaire départemental

A Mme la Directrice Académique  
du Val d'Oise

Saint Ouen l'Aumône le 22 mai 2014,

**Objet : évaluations CE1 – CM2**

Madame la directrice,

Face aux questions et inquiétudes de nombreux collègues du département, je souhaitais évoquer le sujet des évaluations des acquis des élèves de CE1 et CM2 que vous souhaitez mettre en place en juin et en septembre 2014.

Bien que votre courrier du 13 mai 2014 adressé aux enseignants du département ne souffre d'aucune ambiguïté sur le caractère non obligatoire de ces évaluations, de nombreux collègues nous ont contactés et continuent de le faire sur ce sujet.

Les inquiétudes des collègues, de CM2 notamment, sont grandes quant à une nouvelle surcharge de travail, non rémunérée, qui vient s'ajouter à l'organisation déjà tendue du mois de juin et de la fin d'année en général.

En 2013, le ministre de l'Education Nationale indiquait : « *ces évaluations sont des outils pédagogiques qui seront utilisés librement par les maîtres [...] Les évaluations seront utilisées uniquement dans les écoles. En conséquence, il n'y aura aucune remontée des résultats* ».

En 2014, les évaluations nationales n'existent plus mais vous souhaitez les reconduire sur le département pour les raisons indiquées dans votre courrier.

Sans entrer dans un débat pédagogique sur l'intérêt ou l'utilité de ces évaluations, le SNUDI FO défend la liberté pédagogique de chaque maître inscrite dans le statut. A ce titre, je vous demande de bien vouloir rappeler aux inspecteurs de circonscriptions qu'il ne saurait être question de pression et/ou sanction vis-à-vis des collègues, des équipes qui ont fait ou qui feront le choix réfléchi de ne pas les faire passer.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à ce courrier, je vous prie de croire, Madame la directrice académique, à mon entière considération.

Vincent Sermet

Copie aux IEN du département.